

Vide grenier APE de Nages le dimanche 29 septembre 2024

Pour valider votre inscription, veuillez remplir ce document et y joindre un justificatif de domicile, une photocopie de la carte d'identité ainsi que le paiement et une caution de 10€ par stand qui vous sera rendu à l'issue de la manifestation à condition de ne rien laisser sur la place, merci de récupérer vos invendus.

Vous pouvez déposer votre enveloppe dans la boîte à lettre nommée APE (colorée) qui se trouve au cabinet de kinésithérapie de Nages

Ou l'envoyer à : APE de Nages et Solorgues 55 chem des Aires 30114 Nages et Solorgues

NOM.....Prénom :.....

ADRESSE.....

.....

Numéro de téléphone (obligatoire).....

Adresse mail.....

Nombre de stands (1 stand mesure 2m/2m et coûte 10 euros)

Nombre de stands.....x 10euros =

REMARQUE.....

FIN DES INSCRIPTIONS LE LUNDI 23 septembre 2024

Pour tous renseignements vous pouvez laisser un mail à : ape.nagesetsolorgues@gmail.com

Ou téléphoner au **06 76 35 90 98**

**EN CAS DE FORTES PLUIES LA VEILLE OU LE JOUR J, VEUILLEZ NOUS
CONTACTER**

Attestation-inscription vide-grenier personne physique

Se déroulant le : 29 septembre 2024 à Ville : Nages et Solorgues de : 6h à 16h

Je soussigné(e),

Nom :..... Prénom :.....

Né(e) le : A : département :..... Ville :.....

Adresse :

CP :..... Ville :

Tél :..... Email :.....

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le :..... par :.....

N° immatriculation du véhicule :.....

Déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagers (Article L 3102-2 code du commerce)
- n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 Code pénal)

Fait à :..... Le :

Ci-joint règlement de.....pour l'emplacement, pour une longueur de 2.mètres

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation

Pour le bon déroulement de la manifestation aucune voiture ni remorque ne seront acceptés sur les stands.

L'APE garantit la mise à disposition d'un emplacement, libre aux exposants d'apporter ou non une table.

Il est demandé aux exposants de rester installés au minimum jusqu'à 15h. MERCI